

2019-2020

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe :

Adresse :

Code postal : Commune :

Responsable légal 1 Nom de naissance : Autorité parentale : OUI NON

Nom marital (nom d'usage) : Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Code postal : Commune :

N° de tel : Courriel :@.....

Responsable légal 2 Nom de naissance : Autorité parentale : OUI NON

Nom marital (nom d'usage) : Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Code postal : Commune :

N° de tel : Courriel :@.....

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : OUI NON

Organisme :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de tel : Courriel :@.....

ASSURANCE DE L'ENFANT

**FURNIR L'ATTESTATION D'ASSURANCE IMPERATIVEMENT**

Les documents seront conservés uniquement pendant l'année scolaire, vous pouvez à tout moment procéder à des modifications des données.

RESTAURATION SCOLAIRE

A la demande de nombreux parents et afin de vous simplifier les démarches concernant la restauration scolaire, la collectivité propose à ceux qui le souhaite le prélèvement automatique à compter du 02 septembre 2019. Après délibération du 18 juin 2019 le conseil municipal a décidé que la collectivité se calquera sur les modalités de gestion des établissements du secondaire.

Une inscription préalable est obligatoire.

Pour cela nous vous demandons de vous rendre en mairie afin de procéder à la création de votre dossier.

Les documents à fournir sont les suivants :



Justificatif de domicile.



Relevé d'identité bancaire.

Les prélèvements se feront automatiquement le 06 de chaque mois. Le coût sera lissé sur les 10 mois d'école.

Cette solution a l'avantage pour les familles d'éviter les formalités administratives chaque mois et de connaître à l'avance le coût maximum mensuel pour la restauration scolaire des enfants.

Pour des raisons administratives nous vous demandons d'effectuer l'inscription de votre ou vos enfants.

Avant le 12 juillet 2019

Aucune inscription ne pourra être réalisée au-delà de cette date.

En cas d'absence de votre enfant d'au moins 4 jours consécutifs, veuillez fournir un certificat médical afin que nous puissions procéder à la régularisation en fin d'année scolaire.

Pour les enfants des familles non mensualisées , le repas devra être réglé par avance en mairie (espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public).

Nous vous remercions pour votre compréhension et collaboration.



FICHE D'URGENCE

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

DATE DE NAISSANCE :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

.....

L'enfant bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) au sein de l'établissement : OUI



NON

En cas d'accident ou de malaise aigu, la direction d'école ou la coordination scolaire appelleront le

SAMU 15

Personnes à appeler en cas d'urgence et / ou autorisées à prendre

NOM : Prénom :



A appeler en cas d'urgence (maladie ou accident)

Autoriser à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Lieu de travail :

NOM : Prénom :



A appeler en cas d'urgence (maladie ou accident)

Autoriser à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Lieu de travail :

NOM : Prénom :



A appeler en cas d'urgence (maladie ou accident)

Autoriser à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Lieu de travail :